

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 12 octobre 2009**  
~~~~~

COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 octobre 2009, salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Jacqueline THIVET, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, Mireille BRENIER, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Jean-François CADILHAC, André SIDERIS, Gérard CABELLO, Bernard JEREZ, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Jacques DONNADIEU, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Robert SIEGEL, Fabienne GALVEZ,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la modification des statuts effectuée le 2 juillet 2009, notamment en ce qui concerne la composition du « collège des collectivités territoriales » qui prévoit que les Communautés de communes membres possèdent désormais deux sièges chacune,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de nommer** pour représenter la Communauté de communes au CLLAJ un titulaire et un suppléant par siège détenu :
 - o titulaires :
 - Monsieur Jean-Marcel JOVER
 - Monsieur Claude CARCELLER
 - o Suppléants :
 - Monsieur Jean-François RUIZ
 - Monsieur Jacky GALABRUN

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 227 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

